

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 18

OBJET : Convention
OPAH-RU Communauté
de communes Berg &
Coiron- Avenant n°1

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie et
que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2025-105

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, SEVENIER-ALIVON Annick, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine,

Excusés : MM, EYRAUD Anne-Marie, CROS Isabelle, MORGE Florian, TAULEMESSE Karine, ALONSO Sébastien, AULNER Roselyne, COSSE Marie-Jeanne, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann, FANTINI Sébastien

Procurations : MM EYRAUD Anne-Marie à DUBOIS Sylvie, MORGE Florian à BELLENGER Jacques, TAULEMESSE Karine à VIGNE Christophe, ALONSO Sébastien à FARGIER Marie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, COSSE Marie-Jeanne à MEHL Didier,

Absents non excusés : MM. DUSSOL Roxane,

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de mettre en conformité notre dispositif OPAH-RU avec les nouvelles règles de l'ANAH relatives au dispositif Ma Prime Rénov' qui doivent entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Il s'agit en particulier de :

- L'intégration des nouvelles modalités d'assistance à maîtrise d'ouvrage prévues par l'Anah, au titre de Mon Accompagnateur Rénov' (rénovation énergétique), de Ma Prime Logement Décent (travaux lourds) et de MaPrimeAdapt'.
- L'ajustement des enveloppes financières affectées à l'OPAH-RU tant sur le volet des aides aux travaux que sur le volet ingénierie.

Préparé avec la DREAL, présenté en commission habitat le 15 octobre dernier et validé par la CLAH. Le projet d'avenant à la convention OPAH-RU Communauté de communes Berg & Coiron a été présenté en comité de pilotage le 3 décembre dernier

Le conseil municipal de St Jean le Centenier et le conseil communautaire Berg & Coiron auront aussi à se prononcer sur ce projet d'avenant, idéalement avant la fin décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la Convention-OPAH-RU Communauté de communes Berg & Coiron, tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 12 décembre 2025

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

